



COMMUNE DE MANSPACH

Bulletin communal 2025



Joyeuses fêtes et meilleures voeux pour 2026

ETAT CIVIL 2025

Ils se sont dit OUI

19 Juillet Mme Françoise RETAILLEAU et M. Vincent ANDRES

16 Août Mme Eloïse DELORME et M. Arnaud FLOTA

16 Août Mme Audrey DEMANT et M. Guillaume CHEVALLIER

6 Septembre Mme Charlotte CENDRE et M. David BENSELIGHI

27 Septembre Mme Patricia ORTEGA et M. Andrès BALDOVI



Ils nous ont quittés

M. Samuel RIEDEN le 14 Septembre

M. René MEYER le 24 Septembre



Ils sont arrivés



Camille, Giovanni, Fernand KIRCHMANN TSCHEILLER né le 27/8/2024,
fils de Mme Aurélie TSCHEILLER et M. Brice KIRCHMANN

Gianni, Denis, Huques HERBRECHT né le 30/11/2024, fils de Mme Manon LAUREAU et M. Adrien HERBRECHT

Chloé, Lucie LIMACHER née le 25/01/2025, fille de Mme Catherine LIMACHER

Malya EHRHART née le 06/03/2025, fille de Mme Marine LAURENT et M. EHRHART Olivier

Aleya ROCHET née le 22/09/2025, fille de Mme Olivia EGGENSPIELER et M. Pierre ROCHET

Alba, Daniela VINCENT née le 10/10/2025, fille de Mme Athénais FRICK et M. Steve VINCENT



Ils ont fêté leur anniversaire

3 Février Mme Danièle JAEGER 80 ans

8 Mars Mme Fernande SCHERRER 80 ans

6 Avril M. Jean-Paul KOENIG 90 ans

14 Mai Mme Anne-Marie PARENT 95 ans

29 Mai Mme Marie-Thérèse VALENTIN 80 ans

M. Jean-Pierre BOEGLEN 85 ans

19 Septembre M. Remi Di GUISTO 85 ans

24 Septembre Mme Denise LUPFER 80 ans

19 Novembre M. Joseph SCHWOB 85 ans

Mme Elise DEYBER 80 ans

9 Décembre Mme Liliane VERRIER 80 ans





Le mot du Maire

Chères Manspachoises, chers Manspachois, chers amis,

C'est avec une grande sérénité que je m'adresse à vous en participant à la rédaction du dernier bulletin communal de mon ultime mandat de Maire dans notre belle communauté villageoise de Manspach. Je profite de cette occasion, pour adresser ma reconnaissance, à toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné dans cette noble tâche d'organisation et de mise en œuvre du service public dans notre village, en mobilisant les compétences de l'intelligence naturelle des uns et des autres, pour définir dans le débat municipal les interventions et les investissements innovants, nécessaires pour faire face aux aléas de la vie communale, et aux problèmes nouveaux que l'évolution climatique nous impose. Ensemble, nous n'avons pas mal réussi ; que ce soient les secrétaires de Mairie, les Adjoint(e)s, les Conseiller(e)s municipaux, les Agents techniques communaux et intercommunaux, les Agents de la Brigade Verte, de l'EPAGE Largue, du SIAEP Altenach-Manspach, de la Gendarmerie ; tous méritent de chaleureux remerciements. Je tiens à inclure dans cette reconnaissance, tous les acteurs du bénévolat associatif qui, au travers des manifestations citoyennes, culturelles, sportives et sécuritaires, ont entretenu le terreau du « bien vivre ensemble », préparé pour chaque enfant par les parents, par les enseignants des écoles du R.P.I. des Sources, et les éducateurs de la Maison de la Nature du Sundgau. Merci à tous !

A l'aube de cette année 2026, je souhaite à la collectivité villageoise de Manspach, de garder le cap respectueux et précieux du savoir vivre ensemble, dans un espace socio économique maillé de multiples différences d'origines, de traditions, de compétences, de ressources, de cultures, qui font du mandat de Maire un exaltant parcours d'approches différencierées, d'écoutes et d'actions, pour résoudre tant que faire se peut, et dans l'équité citoyenne, les multiples problématiques qui jalonnent le quotidien communautaire, sans omettre d'imaginer et de matérialiser la construction d'un avenir collectif soutenable et supportable, à l'échelle prioritaire de la pérennisation des ressources et des biens communs de notre environnement naturel.

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous souhaite de joyeuses fêtes et vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de sérénité, de réussite et de citoyenneté conviviale.

Daniel DIETMANN, Maire de Manspach





Résultats du recensement de la population 2025

du 16 janvier au 15 février 2025

Le recensement général de la population de tout le pays a été remplacé par des recensements partiels qui ont lieu chaque année pour un cinquième des communes.

La population de Manspach est recensée tous les 5 ans. Le dernier recensement qui a eu lieu en 2019 faisait état d'une population de 533 habitants.

Mme Nathalie GARDELLA a assuré le rôle de coordonnatrice de cette opération, tandis que Mme Claudine WEIBEL assura la fonction d'Agent recenseur qui consiste à réaliser la distribution, la collecte et le suivi des documents de recensement.

Vous avez été 69,2 % à avoir répondu par internet (45.9 % en 2019).

La population de MANSPACH s'élève désormais à 566 habitants, soit 33 habitants de plus qu'en 2019.

La commune compte 270 logements dont 17 vacants.

Les résultats sont analysés par l'INSEE pour entrer en vigueur administrativement le 1^{er} janvier 2028.



Malgré l'informatique, le recensement de la population est un exercice particulièrement exigeant qu'il est difficile d'adapter à la réalité des biorythmes professionnels imposés à la population, parallèlement aux contraintes administratives particulièrement strictes demandées aux Agents communaux qui ont accepté de mener à bien cette fonction de recenseurs au service de l'Etat. Merci à Mme Claudine WEIBEL et à Mme Nathalie GARDELLA, pour avoir mené à bien cette délicate enquête durant laquelle la population a fait état d'un très bon accueil frappé du sceau de la courtoisie citoyenne. Merci à vous toutes et à vous tous pour le temps que vous avez donné au service de l'intérêt collectif, et l'attention que vous avez porté au respect des agents recenseurs.

Le Maire

Numéros utiles



Ecole MANSPACH 03.89.25.17.12

CCSAL 03.89.07.24.24

Maison de la Nature 03.89.08.07.50



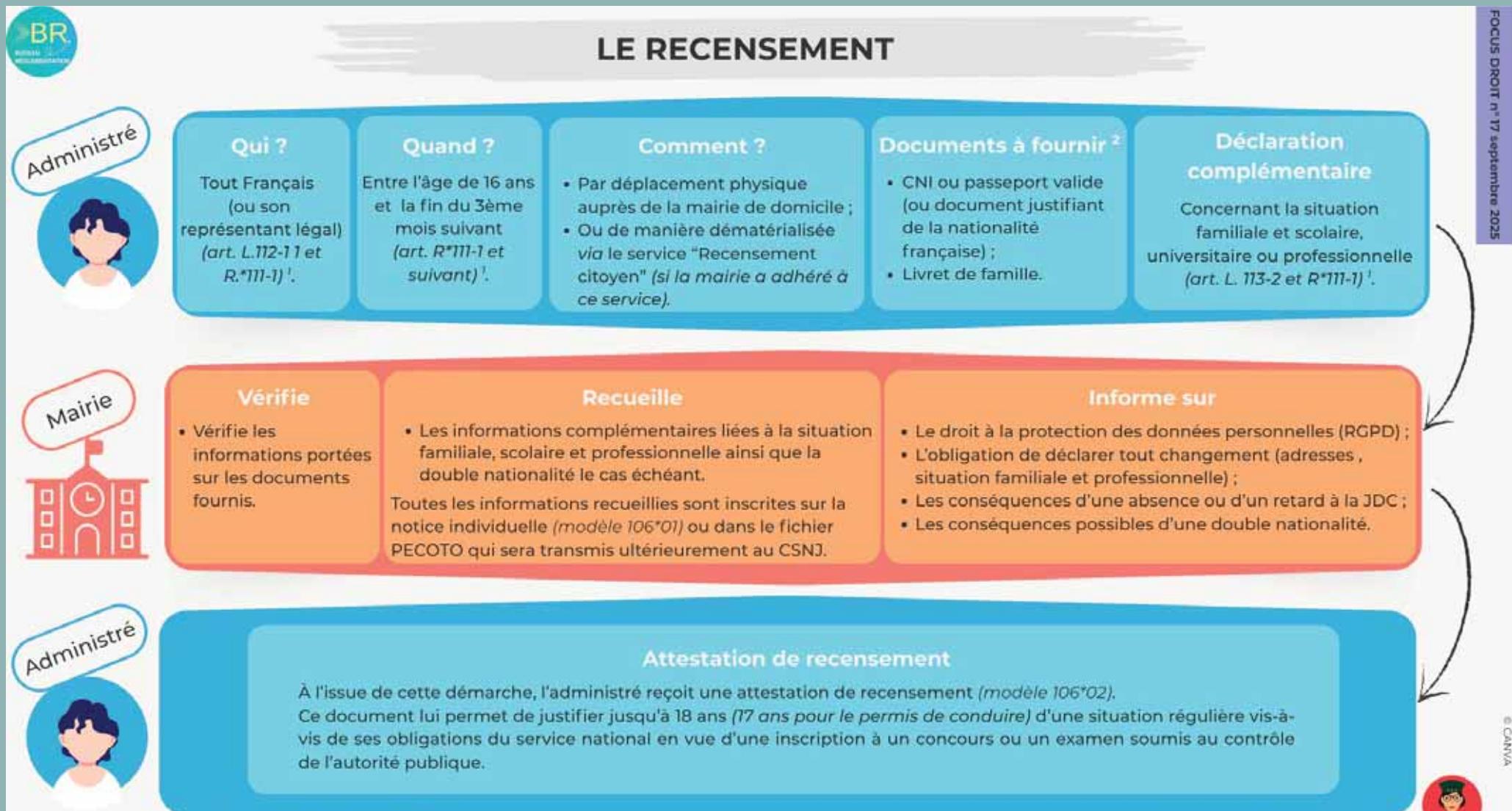
Brigades vertes 03.89.74.84.04



Pharmacie de garde 3237

Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est *obligatoire*, que vous viviez en France ou à l'étranger.



* Documents de référence : ¹ Code du service national, ² Instruction du 5 janvier 2004 (à consulter sur SGAConnect/Travailler ensemble/LEGI_DSNJ)



TRAVAUX ET ENTRETIENS 2025

Afin de clore l'énorme mais indispensable chantier de sécurisation par enfouissement des réseaux secs transporteurs d'énergie et de la « fibre » sur la totalité de la commune, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), après plusieurs reports, a décidé de finaliser le revêtement de la rue de l'Eglise, et de l'amorce de la rue St Léger. Pour des raisons techniques de retards de travaux d'assainissement de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, le revêtement de la rue de la Vallée a été reporté par la CEA au même titre que la rue St Léger, bien que la commune se soit engagée dans les travaux de remise à niveau des bordures de trottoirs, des avaloirs et des tampons. Merci aux habitants de Manspach d'avoir scrupuleusement respecté les consignes de circulation durant les travaux du 31 Juillet au 4 Août 2025. « Les conditions de travail à Manspach furent remarquables! Ingénieur CEA »



Rue de l'Eglise passée au lait de chaux avant la pose du macadam pour faire baisser la température du bitume de 10 ° environ en période de canicule



Amorce de la Rue St Léger



31 Juillet au 4 Août 2025



Amorce de la rue de la Vallée



Aménagement par la CEA :
Amorce Rue St Léger
Rue de l'Eglise et de la Vallée



TRAVAUX D'ENTRETIEN

Pour supporter les canicules, préserver la qualité de nos ressources en eau, éviter la fissuration des fondations de nos maisons, purifier l'air que nous respirons, accueillir et protéger les oiseaux , insectes et petits mammifères, bichonnons le monde vivant qui nous entoure.



Cédric passe la tondeuse



Remise à niveau des avaloirs



M. René GONDA ,
Président du SIAEP
Altenach-Manspach
suit les réparations
des ruptures de
canalisation de plus
en plus fréquentes
lors des épisodes de
canicules et de
sécheresse



Lampadaire
oxydé
à remplacer



Flambé ou Iphiclid
podalirius à Manspach
été 2025. Très rare..



Pascal balaie après l'orage



Chêne planté en 1989
pour le 200ème anniver-
saire de la Révolu-
tion Française



Entretien tri annuel du majestueux
chêne de la rue du Krebsbach



Taille d'entretien du Tilleul et Marronnier de l'Eglise



Cédric



Apres la bourrasque
les riverains donnent
un coup de main



La visite des fleurs de
Buddléia par le rare
morosphynx Eté 2025



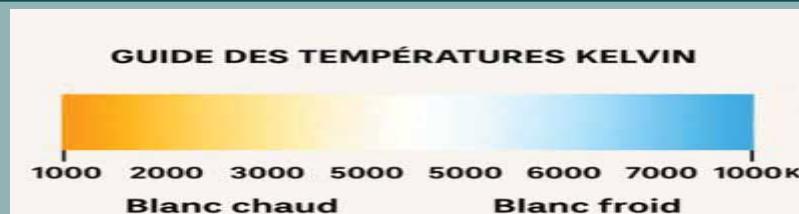


ENTRETIEN SECURITAIRE ET PREVENTION

- ◆ PEINTURE ROUTIERE
- ◆ BRANCHES MORTES
- ◆ LAMPADAIRES...



Agés de 30 ans pour la moitié d'entre eux, de nombreux lampadaires des rues départementales de Manspach souffrent d'une oxydation accélérée par le sel de déneigement, de sorte que ces 5 dernières années, nombre d'entre eux sont tombés sur les routes et trottoirs, heureusement sans créer d'accidents de la circulation ou d'électrocution. Face à l'accélération de ces fâcheux événements, et à la fin annoncée du subventionnement de modernisation de l'éclairage public par le Syndicat d'Electricité fin 2025, le Conseil Municipal a décidé de changer les mâts existants sur les départementales, pour les remplacer par des lampadaires plus économiques en énergie, plus directionnels pour optimiser l'éclairage des trottoirs, plus résistants à l'oxydation et plus respectueux de la biodiversité nocturne avec des températures de couleur Kelwin de 3500 °. Cette opération est accompagnée d'une phase de récupération sur les mâts démontés pour stockage des éléments pouvant assurer le dépannage des lampadaires classiques des voies rurales non salées, qui viendraient à défaillir.





ACTUS MANSPACH R.P.I. des SOURCES

**1er Septembre : c'est la rentrée
pour 12 classes élémentaires**

Classe de Mme FRIEH

21 élèves CE2/CM1

Classe de Mme WAMSTER

22 élèves CM1/CM2



Microsoft Word - 2003

Sunday

Carte scolaire : plusieurs fermetures de classe actées

Le comité social d'administration spécial départemental s'est réuni le jeudi 11 février pour faire le point sur la carte scolaire de la prochaine rentrée. Plusieurs mesures de l'évolution des classes et une réversion sont été actées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale dans les circonscriptions d'Orléans et d'Angers.

Les formations de classe sont fondées par les deux acteurs sociaux d'enseignement : l'université et le collège. Ces deux entités doivent être étudiées en concertation. L'école maternelle des Enfants à Athis-Mons est une école primaire qui a été créée dans les années 1960. Elle a été intégrée au sein des établissements d'Athis-Mons en 1996. Ses enseignements, le regroupement pédagogique et la scolarisation sont donc les mêmes que pour les autres écoles. Les deux dernières classes maternelles bilingues, soit les classes de l'enseignement maternelle (T2) et celles de l'enseignement primaire (T3). Dans un deuxième temps, un deuxième rapport par rapport aux deux types d'enseignement sera effectué. Il s'agit de l'école maternelle de Bures-sur-Yvette et le regroupement pédagogique intercommunal du Massif de l'Eure. L'analyse sera alors l'occasion de faire un bilan.

Ouverture à Aspach
Une autre partie de classe est proposée à l'école maternelle Alphonse-Félix-d'Aspach (3^e classe) et les effectifs sont réduits à l'école Bressane-Ler-
dier-Montigny.

Ensuite, il a été nommé à l'Institut suisse d'études de l'enseignement (poste préféré) et au conseil pédagogique fédéral suisse national de Muribach/Munichbach le Bâton.

Waldlichter-Ortschaften.
Burgdorf und
Lübeck verfügen

Les dispositifs spécifiques malentendants

Afin d'aider les malentendants à intégrer l'école, plusieurs dispositifs sont mis en place : une section de maternelle et de primaire, un dispositif d'accompagnement scolaire, une classe de 6e et une classe de 3e pour les élèves atteints d'aphasie ou d'alexie.

Une aide financière est accordée aux familles dont l'enfant présente des difficultés d'apprentissage.



Grâce à l'obtention du label « *Démarche globale de Développement Durable* » ci-dessus, demandée et obtenue auprès de M. l'Inspecteur de l'Education nationale, par les élus et les enseignants des communes du RPI des Sources et grâce, surtout, à la proximité opérationnelle de la Maison de la Nature du Sundgau d'Altenach, le R.P.I. des Sources a ainsi évité la fermeture d'une classe.

TREMA

Association

Tous réunis pour le RPI des sources



Une boîte à livres est à votre disposition dans l'abri bus de l'école coté rue Bellevue.

Chacun peut y déposer ou emprunter des livres.
Petits et grands y trouveront leur bonheur !



TREMA est une association de parents d'élèves et de personnes volontaires et bénévoles, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations qui permettent de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires, les spectacles, le matériel et autres de notre RPI.

L'association œuvre en collaboration avec les enseignants du RPI des Sources et le SIS des 6 communes. (Manspach, Altenach, Fulleren, Strueth, St Ulrich, Mertzen)

L'association subventionne les projets des classes du RPI, elle offre les sapins de Noël des 4 sites et organise la visite du Saint-Nicolas (et des manalas !) et du Père-Noël.

Enfin, les entrées ou dépenses pour les sorties de fin d'année des 6 classes du RPI des Sources sont également prises en charge par l'association. Le transport étant financé par le SIS.

Le montant total des subventions et dépenses au profit des élèves du RPI des Sources s'élève à près de 4 000 euros.

Tout ceci s'ajoute aux 1500 euros de subvention annuelle statutaire.

Ce soutien financier ne pourrait se faire sans la participation des familles et des villageois aux différentes actions menées dans l'année.

Deux ventes de fromages sont organisées durant l'année scolaire. Une première a déjà eu lieu en octobre, la seconde se fera au début du mois de février. Des bons de commandes seront distribués dans les boîtes aux lettres du village par les bénévoles.

KERMESSE 2025



A la fin du mois de juin 2025, une kermesse a été organisée grâce à l'action commune de TREMA, des enseignants et des personnels éducatifs du RPI ainsi que du soutien des communes.

La soirée a été une grande réussite pour le plaisir de tous, enfants, parents et organisateurs. C'est en une belle et chaude soirée que les enfants ont pu profiter des divers jeux mis en place par les enseignants présents, les personnels des écoles, ainsi que de la restauration, gérée par l'association.

Un grand merci aux parents qui ont donné de leur temps pour que cette fête se passe de la meilleure des manières, soit dans la tenue d'un stand, la confection d'un dessert ou pour le rangement après la manifestation.

Rendez-vous en juin 2026 pour une nouvelle édition !

N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à la recherche de bénévoles. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent adhérer à l'association ou simplement donner un peu de leur temps en se manifestant à l'adresse mail suivante :

associationtrema@hotmail.com

Si vous êtes liés de près ou de loin au RPI des Sources, nous vous attendons avec plaisir, avec vos idées et votre motivation, pour participer aux projets qui pourront ravir les petits et les grands.

Nous tenons également à remercier toutes les communes : Manspach, Altenach, Fulleren, Strueth, St Ulrich, Mertzen pour leur soutien.

Les bénévoles de l'association TREMA

AVRIL : OSTERPUTZ, NETTOYAGE DE PRINTEMPS.



Ce ne sont pas moins de 25 volontaires qui ont procédé à ce nettoyage de printemps, accompagnés par Chloé âgée de 3 mois et sa maman. Cette année, un groupe accompagné par M. Patrick MISÉRÉ de Manspach, Cadre retraité O.N.F., s'est rendu en forêt pour ramasser les plastiques, qui là, comme ailleurs, deviennent de plus en plus, la plaie polluante de notre environnement. Profitons de l'occasion pour remercier les habitants qui prennent soin de la propreté de la proximité publique de leurs propriétés. C'est un geste fort de citoyenneté.

Par respect pour la sécurité des piétons et particulièrement les écoliers, il est par ailleurs rappelé que les trottoirs ne sont pas des espaces de stationnement pour les voitures, ni des espaces d'évolution pour les autres véhicules motorisés comme les Trottinettes électriques.



6 Juin 2025 JOURNEE CITOYENNE



RANGEMENT AU MOULIN



INTENDANCE

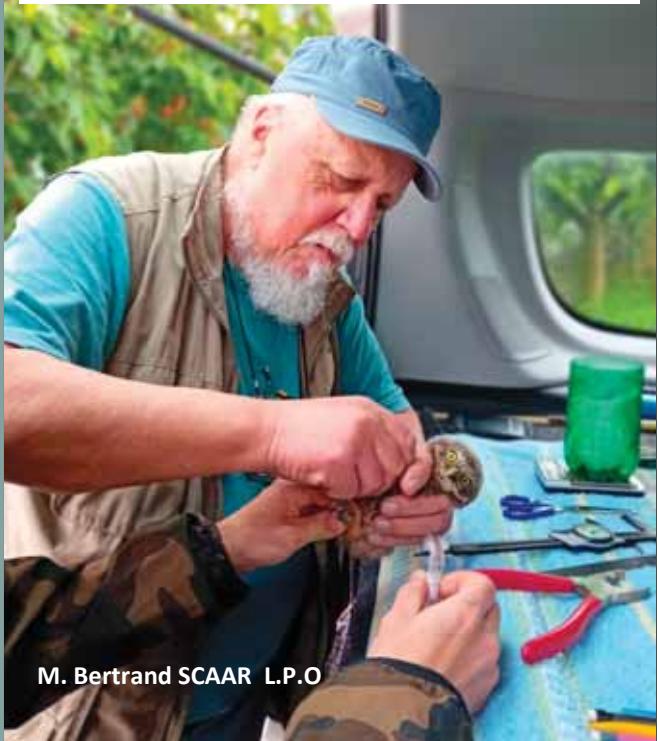


NETTOYAGES DIVERS



AU TEMPS DES CERISES

Le baguage des oiseaux est nécessaire pour assurer leur identification, leur suivi et leur protection.



M. Bertrand SCAAR L.P.O

Chez Renée et Jean-Louis, avec leur accord, un nichoir à Chouettes Chevêches a été installé par M. Bertrand SCAAR de la L.P.O. et M. Cyril BRETON, animateur NATURA 2000 à l'EPAGE Largue. Au printemps, pour la 2ème fois, un couple s'installa et donna naissance à un « Chouetton » qui fut prélevé par Cyril et confié à M. SCAAR pour être bagué et remis dans le nichoir.

Si vous disposez d'un verger avec de vieux arbres fruitiers, vous pouvez vous adresser à M. Bertrand SCAAR , pour savoir si l'endroit proposé est propice, à l'heure où les populations d'oiseaux rencontrent des conditions de vie de plus en plus difficiles liées aux méfaits des pesticides, de la suppression des haies, de l'artificialisation des sols, induisant la réduction des populations d'insectes, de souris et de petits oiseaux comme les mésanges.



M. Cyril BRETON NATURA 2000

La biodiversité continue à décliner avec une diminution alarmante de 73% des populations de vertébrés sauvages depuis 1970, selon le rapport Planète Vivante du WWF.



Bagué, l'oisillon est remis délicatement dans son nichoir





COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

DU 11 NOVEMBRE 1918



FORÊT



P.E.F.C.

La certification PEFC est un outil pour agir ensemble en faveur de la préservation des forêts en adoptant au quotidien des pratiques de gestion durable des forêts, chaîne de contrôle du bois et des habitudes d'achats durables.



Dicrane vert dans la forêt du BUCHWALD à MANSPACH

Le Dicrane est une mousse qui se développe sur les chênes qui poussent dans des forêts très saines et stables en termes hydriques. Le Dicrane vert est un indicateur biologique majeur protégé par la directive européenne. Cette mousse a été découverte dans plusieurs communes sundgauviennes, dont Manspach. Cela demande aux agents de l'ONF des précautions d'exploitation et de quotas particuliers.



M. le Sous-Préfet WENDLING, avec Mme RAUSCENT, Directrice Départementale de l'ONF et Messieurs les Maires de Bisel et de Manspach, se font expliquer les facettes d'exploitation de la forêt sundgauvienne par rapport à la présence du DICRANE Vert .



Au mois de Mai, suite à l'inspection, la Commune de MANSPACH a obtenu la prorogation de la certification qualitative des bois de ses forêts.





Jambalaya fête de Noel au marché
21 Décembre 2024

Prochaine fête de NOEL au Marché
cour du moulin Rue St Léger le 20
Décembre 2025. Venez nombreux !



Tartes flambées à la soirée Apéro
du 11 juillet



L'équipe cuisine



Stand entrée CHAPELLE

Assiette salade vigneronne



Stand apéro étang communal



Soirée Apéro du 5 Septembre



Marché BIO et fermier tous les derniers samedis du mois

Tous les évènements ACL vous seront communiqués par flyers distribués dans votre boîte aux lettres

Merci à tous pour votre fidélité !



Un grand MERCI aux bénévoles !



Marche gourmande 28 Septembre



06 89 63 48 29 - acl.manspach@gmail.com



Pour le prochain Eté « Slow up du SUNDGAU »

Organisé par le PETR SUNDGAU, ce premier événement, qui aura lieu le 30 Août 2026, a pour but de redynamiser la mobilité dans le SUNDGAU. Ce projet consiste à rendre accessible au grand public, en mobilités douces (vélo, marche, trottinette, roller), des routes fermées à la circulation automobile durant une journée, à travers des itinéraires balisés et sécurisés. 15 à 47 kms de parcours seront proposés. Des places festives, avec restauration, buvette et animation pourront être mises en place dans chaque village traversé par un parcours.



L'Association Culture et Loisirs vous propose un après-midi

JEUX DE SOCIETE

tous les jeudis de 14h à 17h à l'espace rencontre de la Mairie.

Renseignements au 06.61.10.33.63



Félicitations THIERRY !

Avec son équipe, Thierry STANTINA remporte pour la 2ème fois le titre de champion de France vitesse sur motos anciennes (VMA) à 280 km/h

Il a également fait un doublé en terminant 1er au BOL d'OR classic sur le circuit PAUL RICARD au Castelet BRAVO !



Pour le bon état des masses d'eau que nous consommons : le précieux mariage du vert et du bleu.

La Largue à MANSPACH et sa superbe ripisylve * (*Forêt des berges*)



Avec les sécheresses induites par le réchauffement climatique et l'appauvrissement dramatique des populations d'espèces animales vivant dans les sols, les débits moyens des cours d'eau baissent et aggravent les taux de pollution par l'anoxie (manque d'oxygène) ; par le phosphore, les pesticides. Pour mesurer ces impacts et trouver des solutions pour protéger les ruisseaux et les nappes qui peuvent alimenter les captages, la Fédération de pêche du Haut-Rhin et l'Office Français de la Biodiversité, effectuent régulièrement des pêches électriques (qui ne font pas de mal aux poissons), pour suivre l'évolution des différentes populations, et déterminer l'évolution des rejets polluants et de l'efficacité du fonctionnement des stations d'épuration. Les 15 dernières pêches électriques effectuées sur la Largue cet été, entre Oberlarg et Illfurth, révèlent en 5 ans, une nette réduction des populations de poissons, liée au tassemement des débits des cours d'eau, à l'augmentation de la température des eaux, aux dysfonctionnements des déversoirs d'orage et de certaines stations d'épurations, ainsi qu'à des pollutions comme celles de Courtavon, de Largitzen, du canal du Rhône au Rhin, de la Largue après Dannemarie, de Bréchaumont etc...

LES VISIONS DU VIEIL ARBRE



Sur les berges de la Largue, du Krebsbach, dans les forêts, dans les haies, les arbres dépourvus ou morts sont précieux, car ils permettent aux Pics, Sittelles, Ecureuils, Chauves-souris, insectes etc... d'organiser leurs existences. Pour un bon équilibre de la biodiversité et la qualité de l'équilibre biodiversitaire il convient de laisser 5 arbres biologiques, sénescents ou morts par hectare, c'est ce que nous avons demandé dans notre plan d'aménagement forestier.

Les chauves-souris ou chiroptères sont des mammifères insectivores pour celles de la France métropolitaine. Elles se déplacent parfois sur de longues distances en vol actif, la nuit, grâce à l'écholocation ultrasonore. Ces mouvements nocturnes nécessitent le plus souvent des continuités boisées. Autre particularité, elles ont à la fois une grande longévité et un faible taux de reproduction (un seul jeune par an au mieux). Cela rend leurs populations fragiles et vulnérables, notamment à la destruction de leurs habitats.



Les abords de l'église St Léger de Manspach ont été aménagés de sorte à permettre le refuge des chauves-souris et la dégustation des insectes.



36 espèces en France ; 16 à Manspach .



ENSEMBLE FAVORISONS L'EVOLUTION POSITIVE DU VIVANT...



LA SUPERBE RICHESSE BIODIVERSITAIRE DES ZONES HUMIDES

Renouvellement de la charte Natura 2000 par la commune de Manspach

L'intérêt écologique de la zone inondable de la Largue a été reconnu au niveau Européen par son classement en zone Natura 2000 : le site « Vallée de la Largue ». Le cours d'eau possède un tracé méandreux et est bordé par une ripisylve (boisement sur les berges) indispensable à sa bonne qualité. Le maintien des prairies et de boisements dans les fonds de vallées permet d'abriter des animaux remarquables: Castors, poissons, moules, écrevisses, insectes, amphibiens (tritons et grenouilles) et chauves-souris. Une partie de cette faune et ces milieux est identifiée comme d'intérêt communautaire (Européen) - *illustration en bas de page.*

La partie du site Natura 2000 située à **Manspach** est particulièrement intéressante. Le tracé de la Largue y est très méandreux et la vallée abrite des prairies, des zones humides et des boisements remarquables. L'un d'entre eux est d'ailleurs géré par le Conservatoire d'espace Naturel d'Alsace (anciennement CSA).



Castor

Chabot

Mulette épaisse

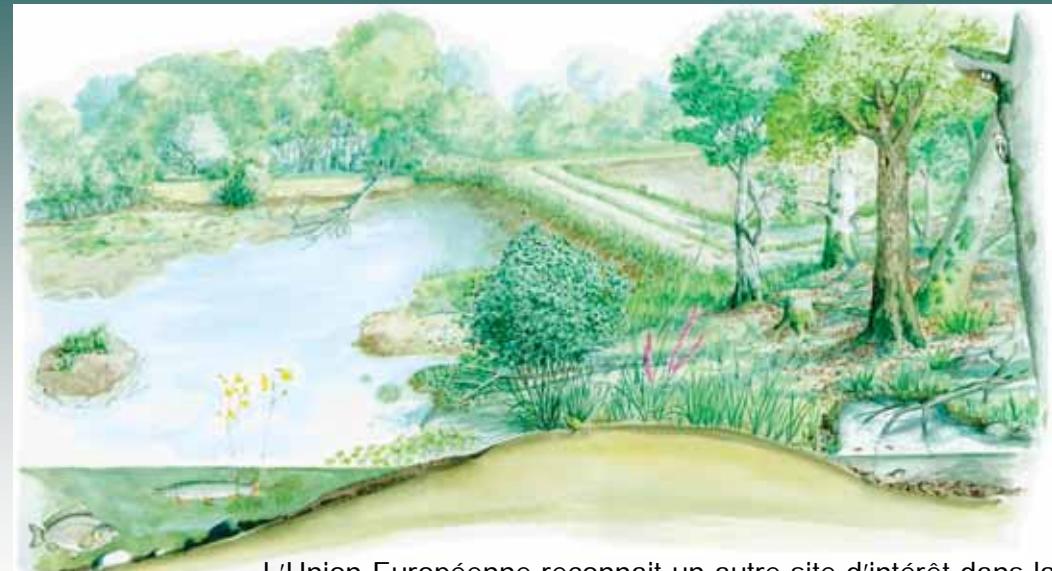
Triton crête

Murin de Bechstein

Cuivré des marais

Dicrane vert

Marsilée à quatre feuilles



L'Union Européenne reconnaît un autre site d'intérêt dans la vallée : le site « Sundgau, région des étangs » qui cible une cinquantaine d'étangs répartis dans différentes communes de la vallée, ainsi que certaines forêts attenantes. Ce patrimoine naturel remarquable a été reconnu à **Manspach** dans les étangs du Luttergraben et dans la forêt voisine.

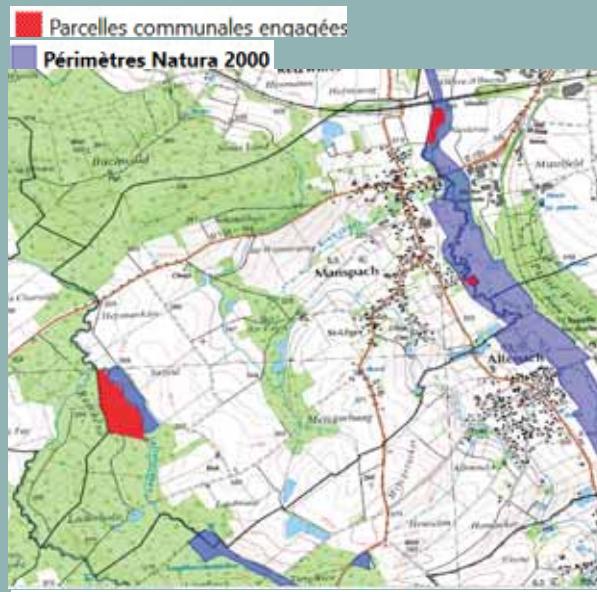
Les étangs anciens avec leurs berges en pente douce, les variations des niveaux d'eau et la présence de végétation aquatique abritent en effet des milieux et des espèces remarquables : plantes aquatiques, amphibiens.

L'ancienneté des forêts et le maintien de gros arbres et d'arbres à cavités est également riche en biodiversité : chauves-souris, mousse Dicrane vert, habitat des amphibiens après la reproduction.



Soucieux de préserver ce patrimoine naturel, le conseil municipal de Manspach a renouvelé son adhésion à Natura 2000 en engageant les 8ha de parcelles communales situées sur les 2 sites Natura 2000:

- des prairies, des zones en friche et une partie de la station d'épuration dans la vallée de la Largue.
- La parcelle forestière 7 autour du Luttergraben à l'ouest de la Commune.



Carte des périmètres Natura 2000 et des parcelles communales engagées dans une charte à Manspach



Petit rhinolophe : espèce très rare en Alsace, rencontrée principalement dans le jura alsacien mais qui a été entendu à Manspach en 2023



Grand Murin : une des plus grandes chauves-souris d'Alsace (plus de 40cm d'envergure) qui se réunie en nurserie dans des grottes

Les chauves-souris à Manspach



La France abrite 34 espèces de chauves-souris, dont 23 sont présentes en Alsace. Elles se nourrissent d'insectes et hibernent dans les grottes, les bunkers, les ponts, les arbres.

Deux études récentes concernant Manspach ont permis de dénombrer 16 espèces sur la Commune de Manspach ou dans la zone inondable de la Largue: une étude de Siemens Gamesa de 2018 et une étude du GEPMA dans la zone inondable de la Largue réalisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 en 2023.

La diversité du territoire permet la présence de 8 espèces de Murins, 2 espèces de Pipistrelles, 2 espèces de Noctules, l'Oreillard roux, la Sérotine commune et le Petit Rhinolophe.

4 espèces sont à enjeux européen reconnues par le réseau Natura 2000 et sont connues dans la zone inondable de la Largue : Le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Petit Rhinolophe.



Murin à oreilles échancrées : grand amateur d'araignées, il fréquente régulièrement les étables.



Murin de Bechstein : présents dans les vieilles forêts, il se reproduit dans les cavités







ENERGIE SOLAIRE: La réalité des chiffres

Lorsqu'en 2005, le Conseil municipal de la commune de Manspach s'est rapproché du verrier français St GOBAIN, pour monter un projet de couverture photovoltaïque de l'Eglise St Léger de Manspach, avec du verre issu du principe recyclant de la valorisation du geste de tri de la pesée embarquée, initiée par la C.C. de la Porte d'Alsace en 2000, il fallut toute la détermination du Maire et de son Conseil et surtout le réalisme de la modernité intellectuelle du Curé Raymond RUHLMANN, que nous ne remercierons jamais assez, pour réussir cet audacieux projet financeur de la rénovation de l'Eglise avec le soleil comme partenaire majeur « venant du Ciel ».

Le projet complet: charpente, électricité, études, ingénierie, fournitures photovoltaïques, échafaudage, désamiantage, ravalement extérieur, ravalement intérieur, revint à 301 704,98 € T.T.C., dont il convient de soustraire 41 921 € de subvention du C.G. 68, 20 000€ du Conseil Régional et 10 000€ du Conseil de Fabrique, soit un reste à charge communal de 229 783 €.

Finalement, le premier kWh fut produit et vendu à E.D.F. en 2011.

Après 15 années de bons et loyaux services, les capteurs solaires de l'église ont permis de rapporter, à la date du 1er Juin 2025, 341 408 €.

Le contrat de rachat signé avec EDF OA Solar court encore jusqu'en 2030.



Toit de la grange du Moulin loué par bail amortissant 20 ans à l'association « ENERGIE PARTAGEE DE HAUTE ALSACE » 3,00 € /m²/an pour une surface de 185 m².

L'Association a restauré la charpente et refait la couverture avec des panneaux solaires dont l'énergie est revendue à E.D.F.

La location sera échue le 31/05/2031 et il appartient au propriétaire initial de reprendre la gestion de son bien ou de proroger la location.



PRODUCTION 2024
du Champ de panneaux photovoltaïques de RETZ-WILLER , loué par la CCSAL à la société TRYBA.

5,6 Gigawatt

5 600 000 kW

Recette non communiquée

La Collectivité européenne d'Alsace en action près de chez vous



Premier partenaire des territoires, la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les communes dans leur développement en soutenant des projets qui améliorent le quotidien des alsaciens.

Bilan des travaux routiers à Manspach

En 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a investi dans l'entretien des routes à Manspach et notamment la rénovation de la chaussée de la RD7 bis.



Cette opération est entièrement prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 63 600 € H.T.

Le renouvellement de la couche de roulement a été refait sur 6 cms (soit 800 mètres) sur la route D7 bis.

Il reste à terminer la partie de la chaussée vers Altenach, après les travaux d'assainissement à exécuter par le canton Sud Alsace.

Pour votre sécurité et votre confort, nos services et agents répartis sur tout le territoire alsacien entretiennent au quotidien chaussées, ouvrages d'art et abords routiers. Ils gèrent un réseau de 6 410 km de routes empruntées par 300 000 véhicules chaque jour.



Tenez-vous informé des conditions de circulation et des chantiers en cours sur : inforoute.alsace.eu



CONTACT Maison Alsace à Altkirch :
Avenue du 8^e Régiment de Hussards - 68134 Altkirch
Tél. 03 89 08 98 38 - Accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

alsace.eu toutelaisace



Accueil familial de vacances (AFV)

L'Accueil Familial de Vacances avec Caritas Alsace En 2024, du nord au sud de l'Alsace, 39 familles ont ouvert leurs portes à 56 enfants pour deux semaines de bonheur.

Depuis 77 ans, l'Accueil Familial de Vacances, porté par Caritas Alsace Réseau Secours Catholique, propose à des enfants et à des familles de partager leurs vacances.

L'été dernier, en Alsace 56 enfants vivant des situations de précarité, dont les parents sont accompagnés par Caritas Alsace, ont pu partir en vacances grâce à 39 familles qui les ont accueillis. Elles ont ainsi offert 672 journées de bonheur.

En ouvrant leurs portes, les familles offrent une expérience humaine enrichissante aux enfants, et leur donnent la possibilité d'accéder à un temps privilégié de découverte, de loisirs et d'échanges.



Cette rencontre humaine, marque

autant la famille de vacances que l'enfant et sa famille. Plus de la moitié des familles réinvite le même enfant d'une année sur l'autre. Un vrai lien se crée et dure parfois toute leurs vies.

Les enfants qui partent entre 8 et 10 ans. Le séjour est déclaré au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Les bénévoles de l'équipe Accueil Familial de Vacances soutiennent les familles de vacances avant, pendant et après la venue des enfants.

Des sorties communes sont organisées, afin de faire davantage connaissance, de permettre aux fratries de se retrouver et de partager un temps de découverte.

Les familles souhaitant se lancer dans cette belle aventure, peuvent déjà se faire connaître auprès des animatrices de Caritas.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ :

Bas-Rhin : Biruté ABECIUNAITE, 06 25 22 34 49 Haut-Rhin : Valeria BRAUNSTEDTER, 06 23 08 69 75 email : afv@federationcaritasalsace.org --- FB : AFVCaritasAlsace --- www.caritas-alsace.org



Le moustique tigre continue sa progression

Les risques pour la santé et les nuisances augmentent en même temps que la présence de moustique tigre. La mobilisation de chacun est indispensable pour arrêter sa prolifération.



Taille : environ 5 millimètres (il tient dans une pièce de 1 cent)

Apparence : rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : pique le jour / vit à proximité de son lieu de naissance / fait peu de bruit

Au-delà des nuisances quotidiennes, le moustique tigre peut transmettre des maladies infectieuses par le biais de ses piqûres : c'est le cas des virus de la dengue, du chikungunya et du zika.

Concrètement, un moustique peut être infecté en piquant une personne qui s'est contaminée lors d'un voyage dans les zones tropicales où ces virus circulent activement. Ce moustique peut ensuite transmettre le virus en piquant une autre personne n'ayant jamais quitté l'Hexagone.

Pour en savoir + sur les maladies transmises par le moustique tigre, consulter le [site de Santépublique France](#).

Avant de partir à l'étranger, consulter la page [Moustique tigre et maladies vectorielles](#) de l'ARS Grand Est.

Vider tout ce qui peut contenir de l'eau, c'est se garantir un été sans nuisance !

Pour en savoir +, consultez la page [Moustique tigre et maladies vectorielles](#) de l'ARS Grand Est.

Pour signaler la présence d'un moustique susceptible d'être un moustique tigre, connectez-vous sur le portail de signalement : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements



une plante toxique et envahissante.

Le datura, de la même famille que les tomates, est connu pour la production de substances toxiques (alcaloïdes) qui sont présentes dans toutes les parties de la plante, en quantité variables (feuilles, fleurs et graines). En cas d'ingestion, les symptômes apparaissent très rapidement, en quelques heures. Leur gravité dépend de la quantité de substances toxiques ingérée, mais l'intoxication peut être mortelle. Elle peut être particulièrement sévère chez l'enfant.



Fleur

Fleurs blanches ou parfois violettes, en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm de long.



Feuille

Feuilles irrégulièrement lobées avec un long pétiole dégagant une couleur disgracieuse lorsqu'on les froisse.



Fruit

Fruits en capsules épineuses de la taille d'une noix.

En cas de présence dans votre jardin, il est conseillé d'arracher la plante, impérativement muni de gants, avant l'apparition des graines. Si les graines sont présentes, il vaut mieux ne rien faire pour éviter de disséminer la plante.

En cas de doute sur l'identification, vous pouvez également signaler sa présence en adressant une photo avec la localisation de la plante à eesh@fredon-grandest.fr.



Fin du réseau cuivre, ADSL !

Le **31 janvier 2026** marquera la fermeture commerciale nationale de toutes les offres sur réseau cuivre : arrêt des ventes de nouveaux abonnements utilisant le réseau cuivre, quel que soit l'opérateur. Les abonnements déjà souscrits seront en revanche maintenus .

L'arrêt technique pour MANSPACH est prévu pour **2026 et 2027**. Il est encore temps de contacter votre opérateur pour l'installation de la **fibre optique**.



Opération brioches MANSPACH



156 brioches ont été vendues au profit de personnes en situation de handicap.

Un grand MERCI aux conseillers qui ont donné de leur temps pour la vente et aux Manspachois pour le don !

Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuse fêtes de fin d'année et une excellente Année 2026





15 et 22 mars

CE QUI CHANGE : La loi publiée le 22 mai 2025, modifie le scrutin pour les élections municipales dans les com-

munes de moins de 1000 habitants. En effet, cette réforme impose le recours au scrutin de liste avec alternance entre femmes et hommes, y compris pour l'élection des adjoints au maire. Les candidats devront se présenter sur des listes paritaires (autant de femmes que d'hommes), les candidatures isolées ne seront plus possible.

Le panachage va également définitivement disparaître en 2026 : **rayer ou rajouter des noms sur une liste rendra le bulletin NUL.**

Pour MANSPACH, l'effectif légal du conseil municipal est 15 conseillers mais peut s'étendre à 17 et au minima 13. Ce qui veut dire que le conseil devra être composé de 7 femmes et 8 hommes ou inversement, il est toléré uniquement un écart égal à 1.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures, sous réserve d'arrêté préfectoral modifiant les horaires pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote. En aucun cas, le scrutin ne pourra être clos après 20 heures. **Les élections auront lieu à partir des listes électorales extraites du répertoire électoral unique (REU) et à jour des inscriptions intervenues jusqu'au 6ème vendredi précédent le scrutin, soit le vendredi 6 février 2026**, ainsi que les inscriptions dérogatoires intervenues jusqu'au 5 mars 2026 (article I.30 du code électoral) et, le cas échéant, des décisions d'inscription ou de radiation rendues par le juge d'instance.

⇒ **Au 1er tour de scrutin**, une liste ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés obtient un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir (7 pour MANSPACH)

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un deuxième tour est organisé

⇒ **Au 2nd tour de scrutin**, seules peuvent se présenter les listes ayant obtenu au 1er tour un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du total des suffrages exprimés

Plusieurs listes peuvent fusionner pour le 2nd tour de scrutin si elles ont recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés au 1er tour.

Il est à noter également que le maire pressenti n'est pas obligé de figurer en tête de liste.

